



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Membres votants : 15 (1 pouvoir)



PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU Emmanuelle DUPUY , Stéphane FARGE , Alexandre TRONCHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard)

Secrétaire de séance : Isabelle VIRONDEAU

Date de convocation : 9 décembre 2022

DELIBERATION N° 2022.74 vente du presbytère

Christophe Caron rappelle que les 3 agences immobilières de la commune ont été mandatées pour la vente du presbytère au prix fixé par le conseil municipal en vertu de la délibération 2022.52 à savoir 215 000.00 €.

L'agence Immobilier du Sud-Ouest a reçu une proposition d'achat conforme au prix de vente fixé.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Anne-Laurence et Patrick FEURGARD-BRUNERYE dans laquelle ils se portent acquéreurs du bien au prix de 215 000.00 € net vendeur.

Le compromis de vente sera signé courant janvier 2023.

Le conseil municipal, après délibération,

- Valide la proposition des acquéreurs

- décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à la cession du bien, notamment le compromis et l'acte authentique.

Pour extrait conforme,
L'adjoint

Pierre MACHE



Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

